

L'an deux mil vingt, le douze novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Alain SOUVRAIN, Maire

Date de convocation : 03/11/2020

PRESENTS : MM(es) Alain SOUVRAIN, Virginie RENOU, Raphaël GUILLOT, Jean-Pierre REBOURS, Sébastien BIETT, Anne CHESNESEC, Michel DUFOUR, Philippe HUE, Laurent LAROCHE, Myriam LELONG, Baptiste MALLANGEAU, Anne PRIGENT et Evelyne SERREAU ;

Mme Virginie RENOU a été nommée secrétaire.

D64-2020 Travaux de restauration de l'ossuaire et du caveau provisoire

Entreprise retenue : PF BRILLARD (41100 Saint-Firmin des Prés) pour la restauration de l'ossuaire et du caveau provisoire pour un montant de 1061.67 € HT soit 1274.00 € TTC (TVA 20%)

D65-2020 Contrat de prestations informatiques avec SEGILOG

Renouvellement pour 3 ans aux conditions suivantes à compter du 14/11/2020 :

- 1) Cession du droit d'utilisation, art. 2051 du budget :
 - Pour la période du 15/11/2020 au 14/11/2021 : 1 525,50 € HT
 - Pour la période du 15/11/2021 au 14/11/2022 : 1 557.00 € HT
 - Pour la période du 15/11/2022 au 14/11/2023 : 1 584.00 € HT
- 2) Maintenance et formation, art. 6156 du budget :
 - Pour la période du 15/11/2020 au 14/11/2021 : 169.50 € HT
 - Pour la période du 15/11/2021 au 14/11/2022 : 173.00 € HT
 - Pour la période du 15/11/2022 au 14/11/2023 : 176.00 € HT

D66-2020 Travaux de remplacement de la porte des toilettes publiques

Les élus se prononcent pour (12 voix/13) le maintien des toilettes place du Torrado.

Entreprise retenue à l'unanimité pour le remplacement de la porte : MON VITRIER - SERRURIER (41100 Saint-Ouen) pour l'installation aux toilettes publiques d'une nouvelle porte en acier pour un montant de 1341.30 € HT soit 1609.56 € TTC.

D67-2020 Renouvellement du bureau de l'Association Foncière

M. le Maire informe les conseillers que l'Association Foncière de Coulommiers-la-Tour doit procéder au renouvellement de son bureau au 03/09/2020. Le bureau compte 12 membres dont 6 désignés par la Chambre d'Agriculture du Département (CA41) et 6 désignés par le conseil municipal. M. le Maire fait lecture de la liste proposée par la CA41 et propose une liste complémentaire de 6 membres comme suit :

M. MARCHAL Gilles M. NOURRY Paul M. THESSIER Raymond M. LANGLAIS Eric
M. PITOU Patrick M. DHUIT Mickaël

Liste approuvée à l'unanimité.

D68-2020 France Telecom/Orange – Redevance 2020 pour occupation du domaine public communal

Montant réévalué pour 2020 :

689.83 euros qui se décomposent :

Pour 2,761 km d'artères souterraines	x 41.65 €	= 114.99 euros
Pour 10,350 km d'artères aériennes	x 55.54 €	= 574.84 euros

D69-2020 Formation des élus locaux

Monsieur le Maire indique que la formation des élus municipaux est organisée par l'article L2123-12 du CGCT qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux. Dans les 3 mois du renouvellement de l'assemblée, une délibération détermine les orientations de la formation et les crédits ouverts à ce titre.

Les organismes de formations doivent être agréés, Monsieur le maire rappelle chaque élu ne peut bénéficier que de 18 jours de formation sur toute la durée du mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'il détient. Ce congé est renouvelable en cas de réélection.

Monsieur le Maire propose :

Chaque élu pourra bénéficier, pour la durée du mandat, des droits à la formation selon ses souhaits.

La prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants :

- agrément des organismes de formations ;
- dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la commune ;
- liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses ;
- répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus.

Les thèmes privilégiés seront, notamment en début de mandat :

- Les fondamentaux de l'action publique locale
- Les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions
- Les formations favorisant l'efficacité personnelle (prise de parole, bureautique, gestion des conflits ...)

Il est proposé qu'une enveloppe budgétaire d'un montant égal à 2% des indemnités de fonction soit consacrée chaque année à la formation des élus.

Chaque année, un débat aura lieu au vu du tableau récapitulatif des formations suivies annexé au compte administratif. Les dépenses seront imputées au compte 6535.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- d'adopter la proposition du Maire.
- de plafonner les dépenses liées à la formation des élus locaux à 2% du montant total des indemnités susceptibles d'être allouées aux élus, et d'inscrire au budget, compte 6535, les crédits correspondants.

D70-2020 Régie Assainissement de la CA TV : procès-verbal de transfert des principaux éléments financiers entre la commune de Coulommiers-la-Tour et la régie Assainissement

Considérant que, de manière synthétique, les principaux transferts entre les communes de Coulommiers-la-Tour et la régie sont tels que résumés dans les tableaux ci-dessous :

Résultat de fonctionnement (€)	Résultat d'investissement (€)	Nombre de contrats de prêts	Capital restant dû au 01/01/2020 (€)
1 692,5	40 671,98	2	49 005

M. le Maire propose aux conseillers municipaux

- d'approuver le procès-verbal de transfert des principaux éléments financiers annexé à la présente délibération et résumés ci-dessus, pour la commune de Coulommiers-la-Tour ;
- d'accepter la rétrocession du FCTVA à la régie pour les travaux engagés par la commune avant le transfert et qui y ouvrent droit ;

Après en avoir délibéré, 11 voix pour et 2 voix contre, le conseil municipal approuve le PV de transfert ci-annexé et la rétrocession du FCTVA à la régie pour les travaux engagés par la commune au budget annexe assainissement avant le transfert et qui y donnent droit.

D71-2020 Amortissement des immobilisations – durée d'amortissement

M. le Maire rappelle les travaux effectués en matière d'assainissement des eaux pluviales et les dépenses affectées au compte 21532. Ces dépenses du budget principal doivent être amorties et il convient de délibérer sur la durée d'amortissement dans la limite des dispositions de l'arrêté du 23/12/2019 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14.

Durée retenue par les élus : 25 ans.

Questions diverses :

Fiscalité de l'urbanisme : maintien du taux de la taxe d'aménagement à 3%.

Logement dit de La Poste : remplacement de la serrure de la véranda (237€ entreprise Mon Vitrier-Serrurier) – mettre en place le portail et vider le garage. Un diagnostic énergétique a été commandé en vue de la location.

Lavoir : remplacement du plexiglass qui protège la peinture (213.53€ entreprise Mon Vitrier-Serrurier)

Enfouissement des réseaux à Villejumard : réception des travaux le 18/11/2020

Équipement services techniques : achat d'un compresseur (144.51€ Bricomarché)

Plan d'eau de la Tour : prévoir la mise en place d'une clôture en plaques de ciment.

Noël des enfants 2020 : achat de 69 cartes cadeaux de 10€.

Voirie : réflexion gestion de la vitesse aux croisements entre la rue de la Forêt et les rues de la gare et chemin des clôtures.